




Disposition spécifique ORSEC

Plan de mise en sécurité de la Défense




Avril 2018

 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 2 sur 21	

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ANNUAIRE.....	3
INTRODUCTION	4
SECTEURS DE LA DEFENSE	5
TITRE 1 : EXPOSÉ DE LA STRATÉGIE.....	6
TITRE 2 : LA GESTION DE L'ALERTE.....	7
2.1 L'alerte des acteurs.....	7
2.2 L'alerte des salariés / public.....	10
2.3 La circulation de l'information	10
2.4 La diffusion de l'information	11
2.5 En cas d'attaque terroriste.....	11
TITRE 3 : LE ROLE DES GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS	12
3.1 Se préparer à un évènement majeur	12
3.2 Pendant un évènement majeur.....	12
TITRE 4 : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE A LA DEFENSE	13
TITRE 5 : ACCES DES SECOURS	16
5.1 Parkings.....	16
5.2 Plans de Gestion du Trafic	16
TITRE 6 : GESTION DES FLUX	17
Accueil et orientation des impliqués par les communes	17
TITRE 7 : LES ASSOCIATIONS AGRÉES DE SÉCURITÉ CIVILE.....	18
TITRE 8 : ANNEXE.....	19
TITRE 9 : GLOSSAIRE	20


 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 3 sur 21

ANNUAIRE

PC Sécurité de Paris La Défense (ex-Defacto) :
01 47 73 73 73

Services de secours	Téléphone
Urgences (n° d'appel européen)	112
Pompiers	18
Police Nationale	17
SAMU	15

Services de secours	Téléphone
Courbevoie / Police Municipale (24/7)	01 47 88 52 76
Nanterre / Accueil central (24/7)	01 72 25 46 46
Puteaux / Police Municipale (24/7)	01 46 92 93 50
Mairie Neuilly-sur-Seine / standard (24/7)	01 40 88 88 88

 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 4 sur 21

INTRODUCTION

Site emblématique de l'économie française et internationale, Paris La Défense est l'un des pôles tertiaires les plus importants d'Europe. Il s'agit d'un site particulièrement sensible qui pose des problèmes complexes de sécurité, notamment du fait de sa structure atypique, fondée sur un modèle d'architecture sur dalle. Ce quartier se caractérise, notamment, par la proximité immédiate de Paris, une forte concentration humaine, la présence d'un noeud routier et ferroviaire important, une répartition des compétences et des responsabilités complexes, la multiplicité et l'interdépendance des parties prenantes ainsi que des installations. Ces particularités constituent autant de contraintes qui doivent être prises en compte dans le cadre de ce plan.

Le plan, approuvé en 2013, s'attache à favoriser une meilleure gestion d'un événement majeur à La Défense et a pour but de faciliter l'action des services de secours.

Pour cela, un schéma d'alerte prenant en compte tous les acteurs du site a été arrêté. L'établissement public de gestion du quartier, Paris La Défense, y tient une place particulière.

L'accès des secours a été travaillé afin de garantir une meilleure accessibilité du site aux services de secours, tout en atténuant les impacts sur la circulation routière autour du site.

Enfin, la gestion des flux a été repensée dans le but de faciliter le travail des services de secours, et la communication lors d'une crise a été précisée.

Le PMSD, qui est une disposition spécifique ORSEC, a été mis à jour régulièrement depuis, à la suite des exercices de sécurité civile qui ont permis de le tester.


Les dispositions du plan peuvent être mises en œuvre à l'occasion d'un sinistre d'origine accidentelle ou intentionnelle :

A – Les principaux risques

- Chute d'aéronef ;
- Incendie majeure sous dalle (un tunnel routier ou ferroviaire, un parking, le réseau routier, une conduite d'alimentation) ;
- Accident grave dans les transports ferroviaires ;
- Effondrement partiel de la dalle laissant craindre un risque d'effondrement de structures en cascade ;

B – Les principales menaces

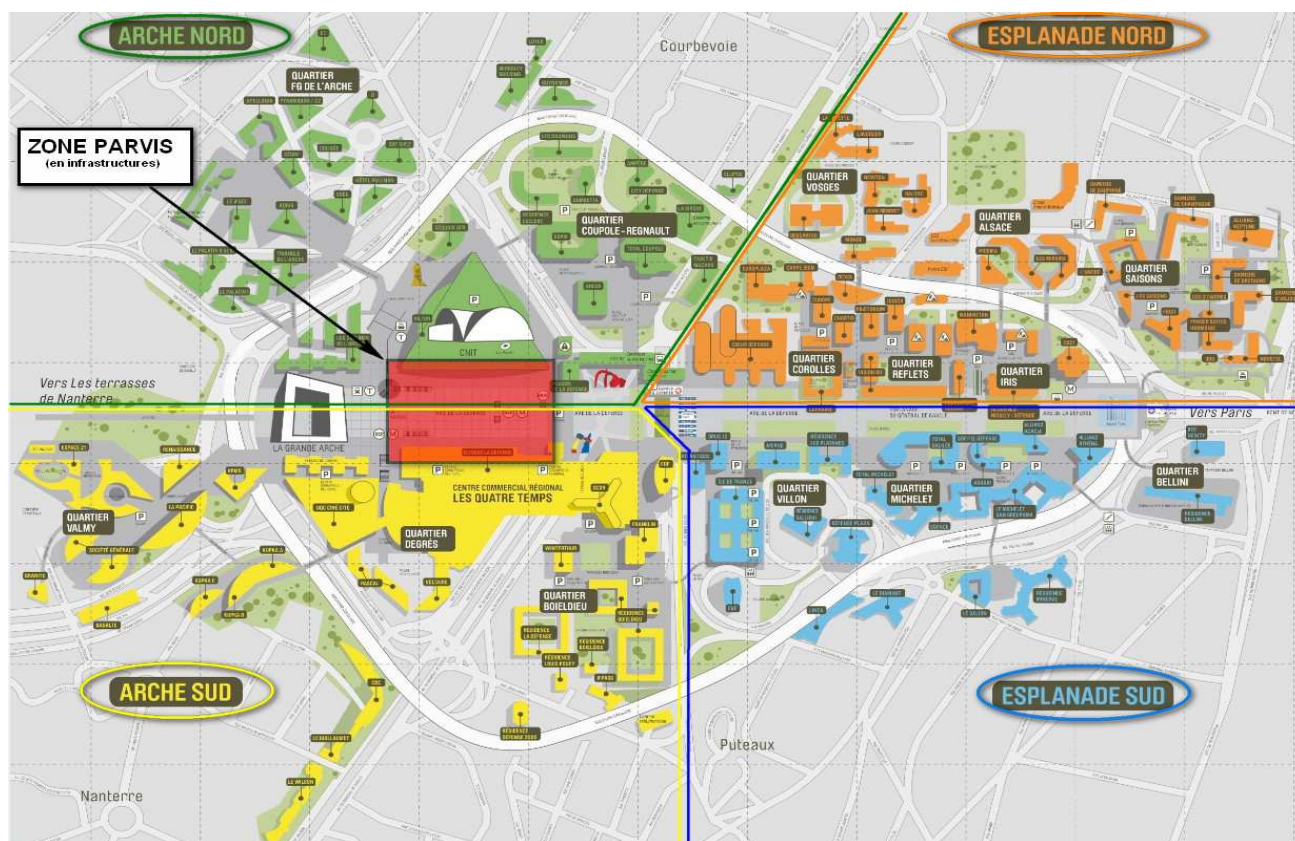
- Attaque terroriste à l'arme blanche et à l'arme à feu ;
- Attaque terroriste à la bombe sur le parvis, dans un IGH, un ERP, un tunnel routier ou ferroviaire, un parking souterrain, le réseau routier, les conduites d'alimentation ;
- Attaque terroriste ou acte de malveillance NRBC ;
- Attaque terroriste aérienne.


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 5 sur 21	

SECTEURS DE LA DEFENSE

La Défense est répartie en cinq secteurs :

- Arche Nord
- Arche Sud
- Esplanade Nord
- Esplanade Sud
- Secteur parvis (Cette zone se situe sous la dalle et comprend les 4 temps, le CNIT et la gare Multimodale)



 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 6 sur 21	

TITRE 1 : EXPOSÉ DE LA STRATÉGIE


En cas d'évènement majeur sur le site de La Défense, la stratégie à adopter, a priori, consistera à déclencher l'acte le plus approprié à l'évènement (évacuation, confinement ou combinaison des deux) sur le ou les secteurs impactés.

En complément, le DOS en concertation avec le COS décidera des mesures à prendre sur les autres secteurs.

Par évacuation, il faut comprendre la sortie à pieds de la zone située sur dalle, en direction des communes situées en périphérie du quartier de La Défense (Puteaux, Courbevoie, Nanterre, Neuilly-sur-Seine). Dans ces conditions, il est exclu d'envisager de reprendre les transports en commun ou son véhicule personnel. Ces actions auraient pour conséquence directe de congestionner immédiatement tout le quartier et de ralentir l'arrivée des secours.

La mise à l'abri ou le confinement consiste à rester dans le bâtiment dans lequel on se trouve au moment de l'alerte.

La menace terroriste fait l'objet d'une stratégie spécifique, avec la transmission d'un acte réflexe de mise à l'abri, commun à l'ensemble du quartier, avant même le déclenchement du PMSD et sans passer par la préfecture.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 7 sur 21	

TITRE 2 : LA GESTION DE L'ALERTE


2.1 L'alerte des acteurs

En cas d'évènement majeur sur le site de La Défense, les témoins de l'alerte doivent aviser :

la police / 17

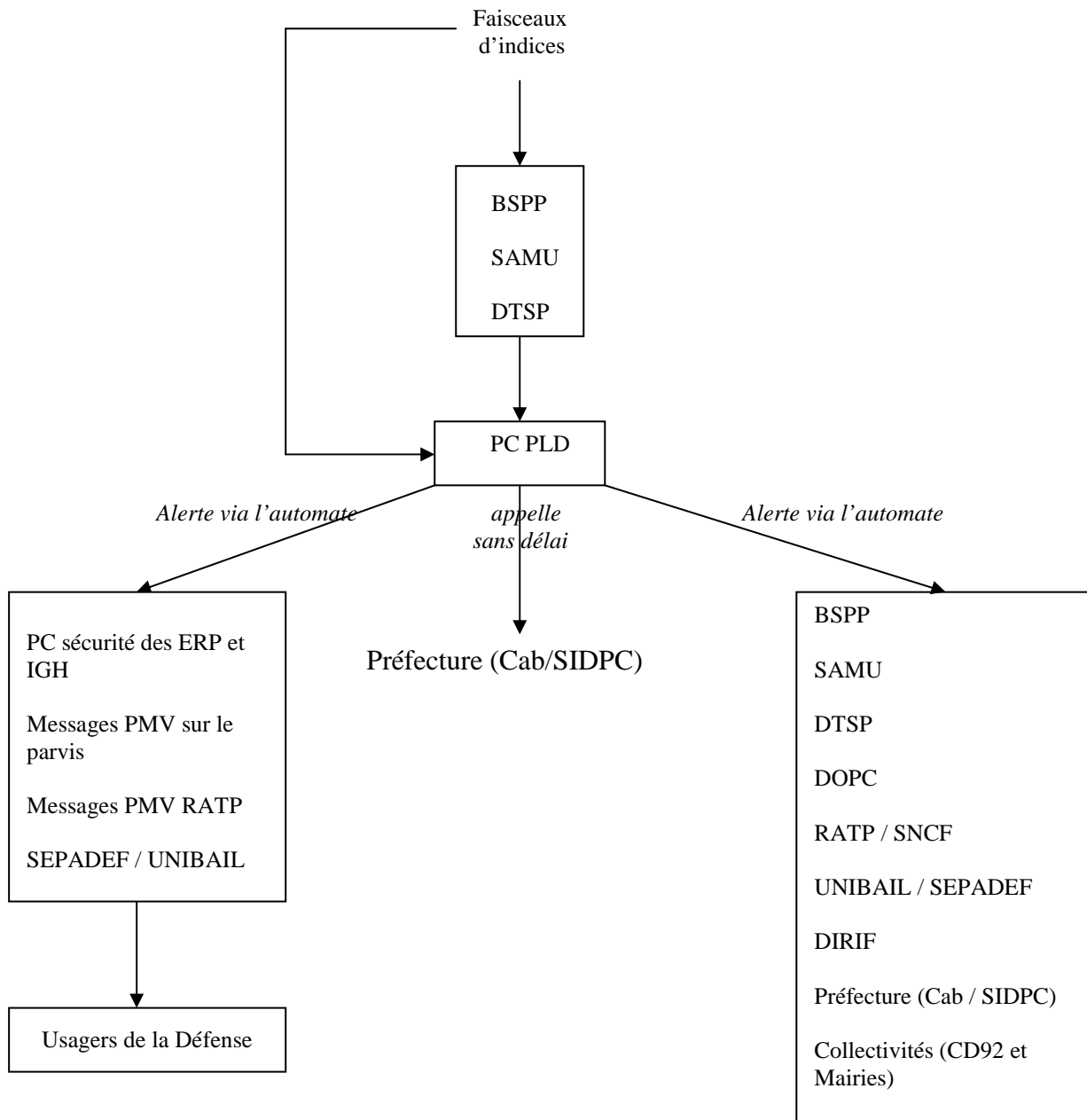
les pompiers / 18


Cette information devra être systématiquement retransmise à Paris La Défense, qui a pour mission de centraliser l'information et de la retransmettre à l'ensemble des acteurs.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 8 sur 21	

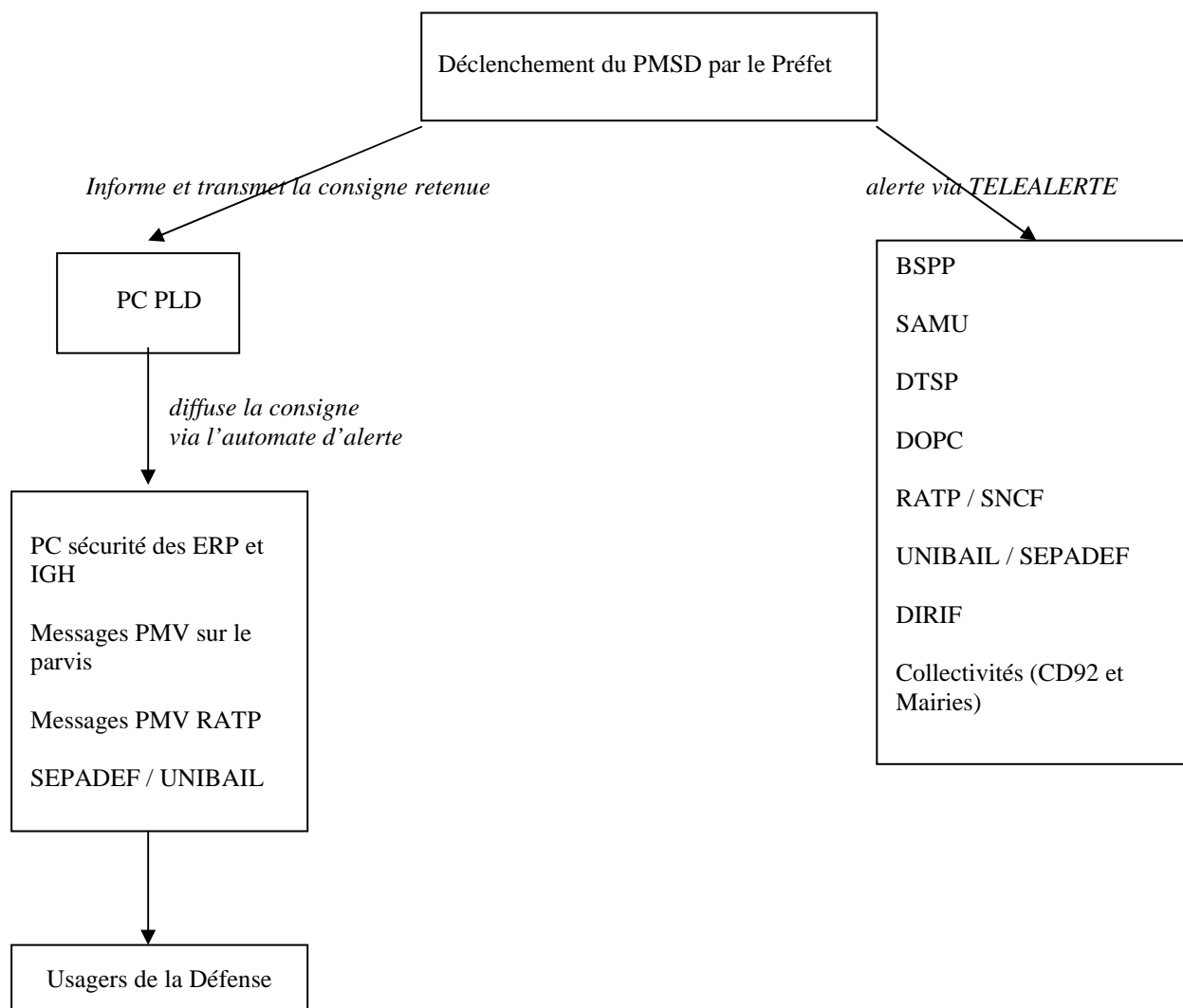
Schémas d'alerte à adopter en cas d'évènement majeur sur le site de La Défense


En cas de suspicion d'attaque terroriste (consigne réflexe de mise à l'abri)



 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 9 sur 21	

Déclenchement du PMSD par le Préfet (consigne de confinement ou évacuation)



 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 10 sur 21	

2.2 L'alerte des salariés / public

Pour des raisons opérationnelles, les destinataires uniques de l'alerte émanant des pouvoirs publics, via l'automate d'alerte de Paris La Défense, sont les PC sécurité des différents établissements présents dans le quartier dont les opérateurs de transport (RATP et SNCF). Il est donc de leur responsabilité de veiller à signaler tout changement de coordonnées à l'adresse suivant : coordonnees-alerte@parisladefense.com

Le message qui devra être diffusé par Paris La Défense en cas d'évacuation est le suivant :

« Un incident grave vient de se produire sur le secteur XX de La défense. Evacuez immédiatement en suivant le balisage »

Le message qui devra être diffusé par Paris La Défense en cas de confinement est le suivant :


« Un incident grave vient de se produire sur le secteur XX de La défense. Restez à l'abri, attendez les consignes »

Nota : Dans l'attente des premières consignes, les propriétaires, les gestionnaires et les employeurs des établissements de la Défense sont responsables de leur mise en sécurité, en vertu des articles 121-3 du code pénal, L721-1 du code de la sécurité intérieure et L4121-1 du code du travail, notamment s'il s'agit d'établissements recevant du public (articles R123-2 et suivants du code de la construction et de l'habitation)

2.3 La circulation de l'information

Dès le déclenchement du plan, la préfecture transmet un message d'activation du COD et d'activation du PMSD à l'ensemble des acteurs concernés par l'évènement via l'automate d'alerte du SIDPC.

Les mairies sont en contact direct et régulier avec le Centre Opérationnel Départemental pour obtenir l'information et la diffuser.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 11 sur 21

2.4 La diffusion de l'information

Les mairies sont chargées d'alerter la population par tout moyen de communication approprié et de relayer les consignes de comportement. Ainsi, il est notamment possible de relayer cette information via :

- Des messages diffusés sur les Panneaux à Messages Variables (PMV)
- Automate d'appel : message vocal, sms, courriel
- Les mégaphones utilisés par la police municipale le cas échéant

Une Cellule d'Information du Public (CIP) pourra être activée en cas de besoin à la préfecture pour informer la population (mise à disposition d'un numéro vert).

Un projet de dispositif de sonorisation des points clés de la dalle est en cours, mené par l'établissement public Paris La Défense. A terme, ce système pourra permettre de diffuser une alarme sonore ainsi que des messages d'alerte préenregistrés.

2.5 En cas d'attaque terroriste

En cas d'attaque terroriste, la cinétique de l'évènement conduit à dissocier les premières consignes du déclenchement formel du PMSD.


C'est pourquoi une consigne unique en cas de suspicion d'attaque terroriste a été décidée : **la mise à l'abri de tous les secteurs.**

Si un service (BSPP, SAMU, commissariat ou Paris La Défense) dispose d'un faisceau d'indices laissant supposer qu'une attaque terroriste est en train de se produire à la Défense, il informe par téléphone le PC de PLD qui déclenche la procédure de mise à l'abri générale, par la transmission via leur automate d'alerte du message correspondant aux établissements présents sur le quartier.

Cette procédure se décline de la manière suivante :

- les tours et les établissements en mesure de le faire doivent se confiner (fermeture des portes, transmission de l'alerte aux salariés et usagers)
- les personnes se trouvant sur la dalle et dans les circulations doivent s'échapper, ou, si c'est impossible, se cacher.

Nota : Cette procédure d'urgence ne dispense pas des mesures élémentaires de levées de doute.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 12 sur 21

TITRE 3 : LE ROLE DES GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS


Les gestionnaires d'établissement de La Défense (tours, centres commerciaux, parkings, gare multimodale, commerces, crèches, écoles, etc.) représentent la fin de la chaîne d'alerte du PMSD. Leur rôle est primordial. Ce sont eux qui assureront la bonne exécution des consignes transmises par les autorités. C'est pourquoi il est nécessaire qu'ils se préparent à la crise en déclinant localement les consignes, en informant leurs usagers et en s'entraînant de manière régulière.

3.1 Se préparer à un évènement majeur

- Décliner en interne aux structures les consignes du PMSD (mise à l'abri/confinement ou évacuation)
- Mettre en place les infrastructures et les procédures nécessaires pour transmettre cette alerte à l'ensemble des usagers de l'établissement (exemples : système de sonorisation, automate d'alerte, emploi des équipes locales de sécurité (ELS))
- Former les agents privés de sécurité et les SSIAP à la déclinaison des consignes du PMSD (procédures précises et formalisées à suivre)
- Former les nouveaux arrivants
- Echanger avec les autres établissements de la Défense pour partager les bonnes pratiques
- Tester les procédures régulièrement

3.2 Pendant un évènement majeur

- Dans l'attente des premières consignes des autorités, prendre les premières mesures de mise en sécurité de leur établissement et de ses usagers
- Transmettre l'alerte émanant des pouvoirs publics et arrivant dans les PC sécurité aux usagers de l'établissement
- En cas de consigne de mise à l'abri, les établissements qui le peuvent doivent se confiner :
 - Fermeture et verrouillage des portes de l'établissement
 - Evacuation des halls et rez-de-dalle vers les étages
 - Confinement du personnel dans les étages
 - Eloignement du personnel des fenêtres
 - Toute autre mesure appropriée
- En cas de consigne d'évacuation :
 - Réaliser l'évacuation générale de l'établissement
 - Guider les usagers à l'aide du personnel de sécurité (guide-file et serre-file) le long du cheminement vers l'extérieur du boulevard circulaire (le cheminement est à repérer pendant la phase de préparation)
 - S'assurer que personne ne stationne au pied de l'établissement

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 13 sur 21	

TITRE 4 : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE A LA DEFENSE

Quel que soit l'évènement :



NE TÉLÉPHONEZ PAS
USE OF MOBILE PHONES PROHIBITED



**NE PRENEZ PAS VOTRE VÉHICULE
 OU LES TRANSPORTS EN COMMUN**
*DO NOT ATTEMPT TO DRIVE
 OR TAKE PUBLIC TRANSPORT*



NE REVENEZ PAS EN ARRIÈRE
DO NOT RETURN TO EVACUATED AREAS



**ÉCOUTEZ LES MESSAGES SONORES
 DIFFUSÉS ET SUIVEZ LES CONSIGNES**
*LISTEN TO ALL LOUDSPEAKER MESSAGES
 AND FOLLOW ANY INSTRUCTIONS GIVEN*

En cas de diffusion de la consigne de mise à l'abri :




**ÉCOUTEZ LES MESSAGES SONORES
 DIFFUSÉS ET SUIVEZ LES CONSIGNES**
*LISTEN TO ALL LOUDSPEAKER MESSAGES
 AND FOLLOW ANY INSTRUCTIONS GIVEN*



FERMEZ TOUT ET RESTEZ À L'ABRI
CLOSE EVERYTHING AND STAY INDOORS

Si vous vous trouvez dans un établissement de la Défense (par exemple, une tour), confinez-vous et éloignez-vous des fenêtres. Ne cherchez en aucun cas à sortir de l'établissement dans lequel vous vous trouvez.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 14 sur 21	

En cas de diffusion de la consigne d'évacuation :



**NE PRENEZ PAS VOTRE VÉHICULE
OU LES TRANSPORTS EN COMMUN**
*DO NOT ATTEMPT TO DRIVE
OR TAKE PUBLIC TRANSPORT*



NE REVENEZ PAS EN ARRIÈRE
DO NOT RETURN TO EVACUATED AREAS



**ÉCOUTEZ LES MESSAGES SONORES
DIFFUSÉS ET SUIVEZ LES CONSIGNES**
*LISTEN TO ALL LOUDSPEAKER MESSAGES
AND FOLLOW ANY INSTRUCTIONS GIVEN*




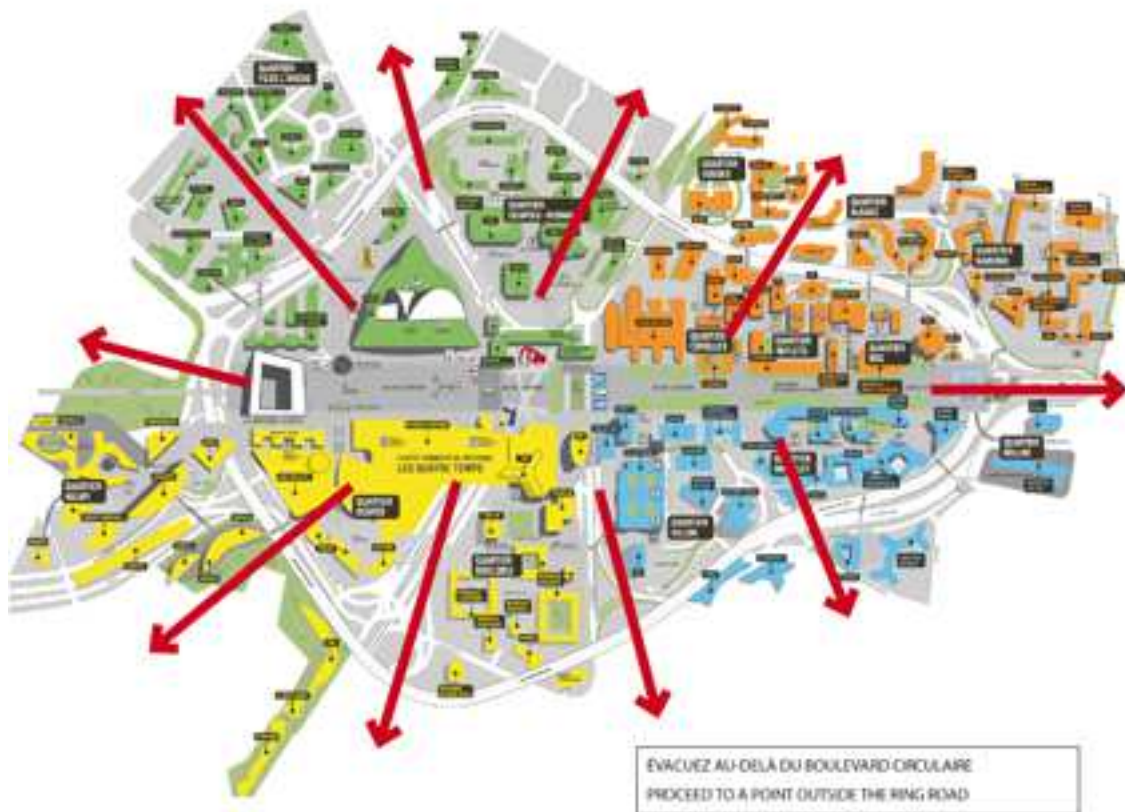
SUIVEZ LE BALISAGE POUR ÉVACUER
FOLLOW THE SIGNS TO EVACUATE THE AREA


- Rejoignez dans le calme les sorties de secours de l'établissement dans lequel vous trouvez
- Ne stationner pas devant l'établissement ou au pied de la tour
- Ne prenez pas les transports en commun à La Défense : ils seront peut-être arrêtés
- Suivez le balisage vert mis en place par Paris La Défense



- Suivez le cheminement jusqu'à vous trouver à l'extérieur du boulevard circulaire
- Si vous n'êtes pas blessé ou témoin direct de l'évènement, rejoignez les transports en commun des communes environnantes ou rentrez chez vous par vos propres moyens

	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 15 sur 21	



 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 16 sur 21	

TITRE 5 : ACCES DES SECOURS

5.1 Parkings


Il est important de ne pas chercher à récupérer son véhicule afin d'éviter d'encombrer le boulevard circulaire qui fait partie des axes réservés aux véhicules de secours.

Cette information sera relayée de façon préventive par Paris La Défense aux entreprises, chargées d'informer leurs salariés. Les gestionnaires des parkings devront également relayer cette information aux usagers de La Défense.

5.2 Plans de Gestion du Trafic

Les Plans de Gestion du Trafic prévus en cas d'évènement majeur sur la plaque parisienne seront déclenchés par les forces de l'ordre. Ils comprennent un volet spécifique qui traite du quartier d'affaires et dont le but est de faciliter l'accès à la Défense des véhicules d'intervention et de faciliter le transport des blessés vers les hôpitaux du secteur.

Il est demandé aux personnes de ne pas utiliser et de ne pas rejoindre leurs véhicules.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 17 sur 21	

TITRE 6 : GESTION DES FLUX

En cas d'évènement majeur sur le site de La Défense, le Préfet, en concertation avec le Comandant des opérations de secours (COS), décidera des mesures à prendre (mise à l'abri ou évacuation)

Par ailleurs, les transports en commun pourront être totalement arrêtés dans un premier temps. Il ne faut donc pas chercher à les rejoindre en cas d'alerte.


En fonction de l'évènement, la circulation reprendra progressivement, après concertation du COS, du Directeur des Opérations de Secours et des transporteurs.

Accueil et orientation des impliqués par les communes

Le concours des villes de Courbevoie, Nanterre, Puteaux et Neuilly-sur-Seine représente un soutien logistique aux différents services de secours.

Cela consiste notamment en l'ouverture de lieux capables d'accueillir les personnes impliquées et non blessées.

Un soutien psychologique sera mis en place avec l'aide des associations de sécurité civile et de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) du SAMU.

 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 18 sur 21

TITRE 7 : LES ASSOCIATIONS AGRÉES DE SÉCURITÉ CIVILE



Les associations de sécurité civile ci-dessus sont parties prenantes de ce plan.

Elles participent, avec les services de secours, aux opérations de prise en charge des victimes.

Par ailleurs, elles mobilisent leurs bénévoles pour apporter un soutien humain, logistique et technique aux collectivités territoriales, notamment dans le cadre de la prise en charge des impliqués.

TITRE 8 : ANNEXE

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER
si c'est impossible
2/ SE CACHER



Localisez le danger pour vous en éloigner



1 Enfermez-vous et barricadez-vous



Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper



Ne vous exposez pas



2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils



3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol



4 **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)





Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger





5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112




Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque



Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoign d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 20 sur 21

TITRE 9 : GLOSSAIRE

- A -

ADPC : Association Départementale de Protection Civile

- B -

BSPP : Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris

- C -

CARE : Centre d'Accueil et de Regroupement des impliqués

COD : Centre Opérationnel Départemental

COS : Commandant des Opérations de Secours

CRF : Croix Rouge Française

- D -

DIRIF : Direction Interdépartemental des Routes d'Ile-de-France

DOPC : Direction de l'Ordre Public et de la Circulation

DOS : Directeur des Opérations de Secours

DRIEA : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

DRIEE : Direction Régional et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie


DTSP : Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité

- E -

ERP : Etablissement recevant du public

- I -

IGH : Immeuble de grande hauteur

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 26/04/2013	Mise à jour : 24/04/2018
	Plan de Mise en Sécurité de la Défense	Page 21 sur 21	

- O -

ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
 ODM : Ordre De Malte

- P -

PCS : Poste Central de Sécurité
 PLD : Paris La Défense (EX-DEFACTO)

- S -

SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence
 SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile